

*Interpellation présentée par le député:*

*M. Jean Rossiaud*

*Date de dépôt : 22 février 2007*

*Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite**

### **Commissariat à la déontologie. Qu'attend le Conseil d'Etat pour promulguer la loi ?**

Le 16 septembre 2005, le Grand Conseil a adopté la Loi modifiant la Loi sur la Police (8970) – F1 05, et instaurant à son article 38, le Commissariat à la déontologie.

L'article 2 souligné précisait que le Conseil d'Etat fixe l'entrée en vigueur de la loi. Le délai de référendum a expiré le 9 novembre 2005.

*Par la présente interpellation, il est demandé au Conseil d'Etat quelles sont les raisons qui l'empêchent de promulguer cette loi dans les plus brefs délais.*